

# 1% artistique

## Appel à candidatures

### Organisme passant la commande :

#### **EIFFAGE Construction**

agissant dans le cadre du contrat de partenariat signé entre EIFFICOL 3 et le

#### **Département de la Seine-Saint-Denis**

Hôtel du Département

93006 Bobigny cedex

### Contexte de la commande :

Dans un contexte de vieillissement de son parc de collèges et d'une forte pression démographique, le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté le 17 octobre 2010 un Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) pour la modernisation d'une partie de ces établissements.

Ce plan prévoit la construction ou la reconstruction de 21 collèges parmi lesquels 12 seront réalisés dans le cadre de trois contrats de partenariat. Le contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, la maintenance et le financement de quatre collèges situés au Blanc-Mesnil, à Bondy, à Noisy-le-Grand et à Saint-Denis/Saint-Ouen a été conclu avec EIFFICOL 3 le 4 avril 2012.

### Objet de la commande :

#### **Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique au Collège International de Noisy-le-Grand, Seine-Saint-Denis.**

La création d'un collège dit « international » à Noisy-le-Grand vise à promouvoir un pôle d'excellence basé sur l'enseignement des langues vivantes, dans un secteur de l'Est parisien caractérisé par un fort essor économique.

Contrairement aux autres collèges, les élèves seront recrutés non pas sur la base d'une proximité géographique, mais sur leur intérêt particulier pour les langues vivantes. De fait cette construction accueillera un ratio important d'élèves extérieurs au Département (dont certains d'origine étrangère). Un internat est prévu pour accueillir ceux dont le domicile est trop éloigné. Par conséquent le projet pédagogique sera fortement axé sur des échanges linguistiques et culturels, conférant à ce collège un statut particulier.

L'opération s'inscrit dans un projet plus large incluant également la livraison à proximité d'un lycée international, prévu par la Région en 2015, permettant l'élaboration d'un cursus pédagogique complet, avec présentation de l'option langues au baccalauréat.

La façade principale de l'établissement longe le parc urbain. L'implantation du collège cherche ainsi à épouser la topographie du site et ses atouts paysagers. Le terrain qui conservera une présence végétale importante, est marqué par une forte déclivité avec en partie haute, le futur lycée, et en aval du site un quartier pavillonnaire. Cette attention à l'environnement est également illustrée par le choix de faire de ce bâtiment un collège « zéro énergie ».

Le programme de construction du collège prévoit la réalisation de :

- Un collège 400 élèves
- Un internat d'excellence de 140 lits
- Un Pôle collège ouvert intégrant :
  - Une salle polyvalente
  - Une salle d'exposition artistique
  - Une maison des parents
  - Une salle de sport
  - Un terrain d'évolution sportive
  - Un jardin pédagogique (potager, mare et aire de compostage)
- 7 logements de fonction
- 3 studios mis à disposition de visiteurs étrangers

**Le projet artistique devra prendre en compte la spécificité de cet établissement. Il pourra se déployer, de façon matérielle ou immatérielle, en tant que signes, en tant qu'éléments de langage déployés dans plusieurs des unités constituant le collège.**

**L'œuvre réalisée pourra également avoir une valeur d'usage ; elle pourra aussi évoluer progressivement dans le cadre d'une résidence artistique.**

**Une relation avec le paysage environnant est envisageable compte tenu des vues panoramiques sur le parc (à partir du CDI et de la salle polyvalente, entre autres) et au-delà, sur la vallée de la Marne et la ville nouvelle.**

Montant global affectée au 1% artistique : 125 000 € TTC.

L'œuvre devra être définitivement installée sur le site avant le 2 mai 2015.

Mise en service du collège : août 2014.

Nombre de candidats présélectionnés par le comité artistique pour présenter un projet : 3.

#### **Montant de l'enveloppe de l'opération du 1% artistique :**

L'enveloppe comprend :

- les honoraires de l'artiste lauréat,
- la cession des droits d'auteurs,
- le coût de la réalisation et de l'installation de l'œuvre jusqu'à son acceptation définitive, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux),
- l'indemnité des artistes présélectionnés non retenus à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase de consultation,
- les taxes et cotisations.

Les deux candidats dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 2 500 € TTC chacun. Le comité artistique se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours par le comité artistique.

#### **Déroulement de la procédure de mise en œuvre du 1% artistique :**

La procédure de mise en œuvre du 1% artistique pour le collège se déroule comme suit :

- 1 - élaboration du programme de la commande ;
- 2 - examen des candidatures par le comité artistique et présélection de trois candidats (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures conformes) ;
- 3 - examen des projets des artistes et choix de l'artiste lauréat ;
- 4 - signature du contrat de réalisation.

### **Dossier de candidature :**

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes, datées et signées par le candidat :

- une lettre de candidature, qui précisera la forme juridique de la candidature (artiste individuel ou groupement) et, en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire : curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA, n° SIRET ou équivalent étranger) ;
- une note de motivation (une page A4 recto verso maximum) précisant le cas échéant les premières orientations du candidat, sans toutefois proposer un projet artistique précis ;
- une sélection d'œuvres majeures du candidat, présentée en couleurs sur maximum 10 pages au format A4. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation des œuvres et, le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande ;
- un texte d'une page sur la démarche artistique générale de l'artiste.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte (catalogues d'exposition, monographies etc.).

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française. Il ne doit pas être relié ni agrafé.

### **Critères de sélection des candidatures :**

- qualité artistique du dossier de candidature ;
- adéquation de la candidature par rapport à la commande ;
- capacité du candidat à assurer l'ensemble des phases de la commande.

### **Dossier de consultation et conditions de remise des candidatures :**

Le dossier peut être retiré de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'adresse suivante :

EIFFAGE Construction  
11, place de l'Europe – BP 46  
78141 VELIZY VILLACOUBLAY Cedex

Il peut également être téléchargé à l'adresse suivante :

[www.colleges93.eiffageconstruction.com](http://www.colleges93.eiffageconstruction.com)

Les candidatures devront être présentées sous enveloppe cachetée avec le nom du candidat ainsi que les mentions « ne pas ouvrir » et « 1% artistique, Collège International de Noisy-le-Grand - Dossier de candidature ». Les candidats pourront faire parvenir leur candidature par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :

EIFFAGE Construction  
11, place de l'Europe – BP 46  
78141 VELIZY VILLACOUBLAY Cedex

Les candidatures pourront également être remises en main propre à cette même adresse contre récépissé du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**Renseignements techniques, artistiques ou administratifs :**

sur le site :

[www.colleges93.eiffageconstruction.com](http://www.colleges93.eiffageconstruction.com)

ou par courriel adressé à : [carine.monteiro@eiffage.com](mailto:carine.monteiro@eiffage.com)

**Date limite de réception des candidatures : le 10 mars 2014 à 17 heures.**